

DOCUMENT
D'INFORMATION
COMMUNAL

LES
**RISQUES
MAJEURS**

**VOUS INFORMER
POUR MIEUX VOUS
PROTÉGER**



DOCUMENT À CONSERVER - ÉDITION 2017



QU'APPELLE-T-ON UN RISQUE ?

Le risque est le croisement de l'aléa et des enjeux.

L'aléa correspond à la manifestation d'un phénomène d'origine naturelle, technologique ou sociétale, d'occurrence et d'intensité variables. Les enjeux représentent l'ensemble des personnes et biens pouvant être affectés par ce phénomène. Le Document d'Information sur les Risques Majeurs (DICRIM) s'appuie sur le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), élaboré par le Préfet et recensant les risques majeurs auxquels la commune de Pont de Claix peut être exposée.

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur se caractérise par sa fréquence souvent faible et sa capacité à provoquer des dégâts importants, tels que de nombreuses victimes humaines, d'importants dégâts matériels et des conséquences néfastes pour l'environnement.

Sommaire

Comment sont gérés les risques à Pont de Claix ? Pages 4 et 5

Les dispositifs d'information et d'alerte Pages 6 et 7

Les risques majeurs sur notre commune

Les risques d'origines technologiques

Le risque industriel	Pages 8 et 9
Le risque de transport de matières dangereuses	Pages 10 et 11
Le risque nucléaire	Pages 12 et 13
Le risque de rupture de barrage	Pages 14 et 15

Les risques d'origines naturelles

Le risque d'inondation et de crue torrentielle	Pages 16 et 17
Le risque de mouvement de terrain	Pages 18 et 19
Le risque de tremblement de terre	Pages 20 et 21
Le risque de feu de forêt	Pages 22 et 23
Le risque météorologique	Pages 24 et 25

Les risques d'origine sociétale

Le risque d'attentat terroriste	Pages 26 et 27
---------------------------------	----------------

Éditorial

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, appelé plus simplement DICRIM, a pour but d'apporter une information simple et utile sur l'état des risques sur la commune. Il n'a en aucun cas pour objet de susciter d'inquiétudes plus particulières ; il se veut être un inventaire complet à votre disposition.

Les risques sont très présents dans la métropole grenobloise, depuis longtemps, mais parler de risque ne signifie en aucune manière que la probabilité de ceux-ci serait supérieure dans notre métropole ou même dans notre commune. Il faut simplement connaître ces risques pour mieux s'y préparer, le cas échéant.

Je vous invite à prendre pleinement connaissance de ce DICRIM, à le conserver chez vous et à intégrer les bons réflexes en cas de danger.



Christophe Ferrari

Maire de Pont de Claix,
Président de Grenoble-Alpes métropole

Comment sont gérés les risques à Pont de Claix ?

La commune de Pont de Claix est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), prévu par la loi de modernisation de la sécurité civile. Le PCS définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.



1

En cas d'accident, tel qu'un incendie dans une usine de produits chimiques, un nuage de fumées toxique est susceptible de se propager aux quartiers alentours. L'alerte sera alors donnée par la sirène.



2

Les services de secours, sapeurs-pompiers et SAMU interviendront sur le sinistre. Le maire assurera la Direction des Opérations de Secours.



3

Si le sinistre est très important, ou s'il touche plusieurs communes, le Préfet prendra la Direction des Opérations de Secours. Il met en place une cellule de crise.



7

Mettez-vous à l'abri, ne téléphonez pas. Ecoutez la radio et appliquez les consignes de sécurité.



6

Le personnel des écoles sait comment mettre les enfants en sécurité : les établissements ont réalisé un Plan Particulier de Mise en Sécurité. Inutile d'aller chercher vos enfants, vous mettriez votre vie en danger.



5

Les équipes logistiques de la mairie de Pont de Claix fourniront l'ensemble des moyens disponibles afin de faciliter les opérations de secours.



4

Le maire déclenchera le Plan Communal de Sauvegarde. La commune prendra en charge si besoin l'évacuation des personnes, le ravitaillement et l'hébergement d'urgence.





En cas d'événement grave ou présentant des risques, la commune est susceptible de vous alerter pour vous demander d'adopter un comportement réflexe de sauvegarde et donc de ne pas vous mettre en danger.

Les dispositifs d'information et d'alerte



L'alerte consiste en une diffusion d'un signal sonore et/ou d'un message destinés à prévenir la population de la survenue ou de l'imminence d'un événement majeur.

Il existe 5 moyens d'alerte à Pont de Claix

1 - La sirène du système d'alerte et d'information des populations (SAIP)



- **Signal du début d'alerte :** le signal est un son modulé en amplitude et en fréquence de 3 fois 1 minute et 41 secondes.
- **Signal de fin d'alerte :** la fin de l'alerte est signalée par un son continu de 30 secondes.

Pour écouter un extrait de la sirène d'alerte, connectez-vous sur le site de la mairie : www.ville-pontdeclaix.fr, rubrique Risques majeurs/PCS

2 - L'application mobile SAIP du ministère

de l'Intérieur. Elle permet d'être informé en cas de risque d'origine technologique, naturelle ou sociétale.

[www.interieur.gouv.fr/Presse/Dossiers-de-presse/
Application-d-alerte-et-d-information-des-populations-en-cas-de-crise-SAIP](http://www.interieur.gouv.fr/Presse/Dossiers-de-presse/Application-d-alerte-et-d-information-des-populations-en-cas-de-crise-SAIP)

3 - Le système téléphonique d'appel

Ce dispositif consiste à vous avertir et vous informer, par un appel sur les téléphones mobiles et fixes, de l'événement et des consignes à tenir. Inscrivez-vous à ce système sur le site de la Ville :

www.ville-pontdeclaix.fr/ 

Ce système faisant l'objet d'une déclaration CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) et étant réservé aux cas d'urgence, il ne pourra être utilisé à des fins commerciales ou de démarchage téléphonique.

4 - La radio

Écoutez la radio, elle vous informera de la nature du danger, de l'évolution de la situation et des consignes à appliquer.

- **France Bleu Isère :** 98.2 ou 102.8 FM
- **France Inter :** 89.9 ou 99.4 FM
- **France Info :** 105.1 FM

5 - Les hauts-parleurs

Diffusion de messages par des véhicules en cas d'alerte.

En cas d'alerte, mettez-vous à l'abri et attendez les consignes données en fonction de l'évolution du sinistre.



Risque d'origine industrielle

Pont de Claix et Jarrie ont sur leur territoire plusieurs établissements classés SEVESO seuil haut. L'activité de la plate-forme chimique de Pont de Claix se divise en plusieurs branches : la production de chlore, la chimie des iso-cyanates (polyuréthanes) et les services industriels. L'activité de la plate-forme chimique de Jarrie est spécialisée dans la fabrication de produits oxygénés, du chlore et de ses dérivés.

Quels sont les risques ?

- **Toxiques** (émission de gaz)

Les autres risques ont été considérablement réduits à la suite de travaux importants sur la plate-forme

Quelles sont les conséquences ?

Chacun des risques a des effets différents sur les hommes, les biens et l'environnement (brûlure, projections, pollutions...) suivant la proximité du risque et le temps d'exposition.

bons réflexes

Dès l'audition du signal d'alerte >



- **Mettez-vous à l'abri** : dans le bâtiment le plus proche. Confiner-vous dans la pièce opposée à l'accident.



- **Fermez portes et fenêtres** : obstruez toute ouverture à l'aide d'adhésif et de linge humide afin de limiter les pénétrations de gaz toxiques. Éteindre la VMC si possible.



- **Écoutez la radio** : (France Inter 89.9 ou 99.4, France Info 105.1 et France Bleu 98.2 ou 102.8) et les hauts-parleurs portés par des véhicules de la plate-forme, des consignes vous seront données.



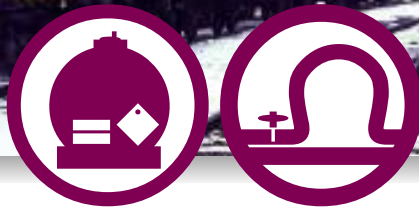
- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école** : les enseignants, les Atsems et les animateurs les mettront en sécurité, ils connaissent les consignes.



- **Ne téléphonez pas** : laissez les lignes à la disposition des secours. **Privilégiez les SMS.**



- **Ne fumez pas** : afin d'éviter toute flamme ou étincelle pouvant provoquer une explosion.



Risque d'accident de transport matières dangereuses (TMD)



Il s'agit d'un risque « mobile » se produisant lors du transport par voie routière, ferroviaire et par canalisation de matières dangereuses telles que le gaz et autres produits toxiques.

À Pont de Claix, le transport de matières dangereuses s'effectue par :

- **Voie routière** : l'autoroute A480 et la RN 85 sont les seuls axes autorisés pour ce type de transport.
- **Voie ferroviaire** : la ligne de chemin de fer Grenoble-Briançon.
- **Triage ferroviaire** de la plate-forme chimique de Pont de Claix.
- **Canalisations** : 7 canalisations traversent la commune.

Quels sont les risques ?

- **Le risque de surpression** (explosion)
- **Le risque thermique** (incendie)
- **Le risque toxique** (émissions de gaz)

Quelles sont les conséquences ?

Les effets sur l'homme, les biens et l'environnement sont différents selon les matières transportées (blessures variables, troubles respiratoires, détérioration des bâtiments, pollutions de l'air, de l'eau et du sol).

La signalisation des dangers ?

La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur le véhicule. Si vous êtes témoin d'un accident, mettez-vous en sécurité et communiquez ces éléments aux secours (18 ou 112), en précisant le lieu exact, les moyens de transport concernés, la nature du sinistre (fuite, feu, explosion...).

Pour connaître l'interprétation des chiffres du code de danger, le site de l'Institut des Risques Majeurs (IRMA) www.irma-grenoble, met à votre disposition une fiche sur les transports de matières dangereuses.

bons réflexes



- **Mettez-vous à l'abri** : dans le bâtiment le plus proche. Confinez-vous dans la pièce opposée à l'accident.



- **Fermez portes et fenêtres** : obstruez toute ouverture à l'aide d'adhésif et de linge humide afin de limiter les pénétrations de gaz toxiques. Éteindre la VMC si possible.



- **Écoutez la radio** : (France Inter 89.9 ou 99.4, France Info 105.1 et France Bleu 98.2 ou 102.8), des consignes vous seront données.



- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école** : les enseignants, les Atsems et les animateurs les mettront en sécurité, ils connaissent les consignes.



- **Ne téléphonez pas** : laissez les lignes à la disposition des secours. **Privilégiez les SMS.**



- **Ne fumez pas** : afin d'éviter toute flamme ou étincelle pouvant provoquer une explosion.



Risque nucléaire

Pont de Claix ne se situe pas dans le périmètre de sécurité immédiat entourant les installations nucléaires. Néanmoins, certaines installations peuvent avoir un impact sur le territoire pontois.

En effet, en cas d'accident, les particules radioactives peuvent se diffuser au-delà de la « frontière théorique » du périmètre de sécurité, notamment en cas de vents forts.

Un nuage radioactif peut parcourir des milliers de kilomètres et accroître de ce fait la radioactivité atmosphérique et la radioactivité des sols.

Un contrôle continu est effectué par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN). La détection d'un danger est donc immédiate et l'alerte sera donnée par sirène.

Un plan « Iode », mis en place par les services de l'État, prévoit le stockage et la distribution de comprimés d'iode en cas d'accident nucléaire permettant de protéger la population de pathologies thyroïdiennes consécutives à l'inhalation de produits radioactifs.

bons réflexes



- **Mettez-vous à l'abri** : dans le bâtiment le plus proche. Confinez-vous dans la pièce opposée à l'accident.



- **Fermez portes et fenêtres** : obstruez toute ouverture à l'aide d'adhésif et de linge humide afin de limiter les pénétrations de gaz toxiques.



- **Écoutez la radio** : (France Inter 89.9 ou 99.4, France Info 105.1 et France Bleu 98.2 ou 102.8), des consignes vous seront données.



- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école** : les enseignants, les Atsems et les animateurs les mettront en sécurité, ils connaissent les consignes.



- **Ne téléphonez pas** : laissez les lignes à la disposition des secours. **Privilégiez les SMS.**



- **Ne fumez pas** : afin d'éviter toute flamme ou étincelle pouvant provoquer une explosion.



Risque de rupture de barrage



Pont de Claix est exposé à ce risque en cas de rupture d'un des six barrages situés en amont de notre commune :

- Monteynard
- Sautet
- Notre-Dame-de-Commier
- Grand Maison
- Verney
- Chambon

Quel est le risque ?

Le barrage du Monteynard représente la menace la plus sérieuse. Des études indiquent qu'une vague d'une hauteur de 14 mètres arriverait sur Pont de Claix 25 à 30 minutes en cas de rupture soudaine du barrage.

Quelles sont les conséquences ?

- Pour les hommes : noyades, blessures diverses...
- Pour les biens : détériorations et/ou destruction
- Pour l'environnement : multiples pollutions

bons réflexes



- Coupez l'électricité et le gaz.



- Mettez-vous à l'abri : en gagnant un point haut sur la commune (*colline, versant*).



- Écoutez la radio : (*France Inter 89.9 ou 99.4, France Info 105.1 et France Bleu 98.2 ou 102.8*), des consignes vous seront données.



- N'allez pas chercher vos enfants à l'école : les enseignants, les Atsems et les animateurs les mettront en sécurité, ils connaissent les consignes.



- Ne téléphonez pas : laissez les lignes à la disposition des secours. Privilégiez les SMS.

RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGE



Risque d'inondation et de crue torrentielle



Le risque d'inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone normalement hors d'eau due à une augmentation du débit d'un cours d'eau, principalement provoquée par des pluies importantes et durables.

Pont de Claix est concerné par les inondations lors d'une crue exceptionnelle du Drac. Les crues torrentielles se limitent aux axes de chemins et routes descendant du plateau de Champagnier.

Quels sont les risques ?

Les risques sont principalement le débordement direct du Drac et/ou le débordement indirect par remontée de nappes alluviales ou de réseaux d'assainissement. Lors d'une crue torrentielle, le cours d'eau peut se charger de matériaux solides, augmentant ainsi les dégâts.

Quelles sont les conséquences ?

- Pour les hommes : noyades, électrocutions, blessures diverses...
- Pour les biens : détériorations et/ou destruction
- Pour l'environnement : multiples pollutions.

bons réflexes



- Coupez l'électricité et le gaz.



- Mettez-vous à l'abri : en gagnant un point haut sur la commune (étage, colline, versant).



- Fermez portes et fenêtres : obstruez toute ouverture à l'aide d'adhésif afin de limiter les dégâts occasionnés par l'eau.



- Écoutez la radio : (France Inter 89.9 ou 99.4, France Info 105.1 et France Bleu 98.2 ou 102.8), des consignes vous seront données.



- N'allez pas chercher vos enfants à l'école : les enseignants, les Atsems et les animateurs les mettront en sécurité, ils connaissent les consignes.



- Ne téléphonez pas : laissez les lignes à la disposition des secours. Privilégiez les SMS.



- N'utilisez pas la voiture



Risque de mouvements de terrain

Le versant du plateau de Champagnier est la seule partie concernée par des zones instables sur la commune.

Quels sont les risques ?

Les mouvements de terrain peuvent se traduire par :

- Des glissements de terrain.
- Des chutes de pierres.

Quelles sont les conséquences ?

- **Pour l'homme** : blessures, décès, surtout si le mouvement de terrain est rapide et incontrôlé.
- **Pour les biens** : fissurations, effondrement partiel sans réhabilitation possible, destruction totale.

bons réflexes



- **Mettez-vous à l'abri** : en vous éloignant de la zone de danger.



- **Informez les autorités** : en cas de nécessité appelez les secours (18 ou 112)



- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école** : les enseignants, les Atsems et les animateurs les mettront en sécurité, ils connaissent les consignes.

RISQUE DE MOUVEMENTS DE TERRAIN



Risque de tremblement de terre



La ville de Pont de Claix, comme toute la métropole, présente un risque élevé mais à fréquence faible.

Quels sont les risques ?

Le zonage sismique entré en vigueur le 1^{er} mai 2011 classe la commune en zone 4 (sur 5) correspondant à une zone de sismicité moyenne.

Quelles sont les conséquences ?

- **Pour les hommes** : blessures diverses, décès.
- **Pour les biens** : détériorations et/ou destruction, incendie, explosion.
- **Pour l'environnement** : multiples pollutions.

bons réflexes



- **Coupez l'électricité et le gaz.**



- **Mettez-vous à l'abri** : en vous protégeant sous un meuble solide, un lit, une table et éloignez-vous des fenêtres. Si vous êtes dehors, éloignez-vous des bâtiments (chute de matériaux). En voiture, ne descendez pas avant la fin de la secousse.



- **Écoutez la radio** : (France Inter 89.9 ou 99.4, France Info 105.1 et France Bleu 98.2 ou 102.8), des consignes vous seront données.

- **Méfiez-vous des répliques.** D'autres secousses peuvent suivre la première.



- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école** : les enseignants, les Atsems et les animateurs les mettront en sécurité, ils connaissent les consignes.



- **Ne téléphonez pas** : laissez les lignes à la disposition des secours. **Privilégiez les SMS.**



Risque de feu de forêt

La présence des massifs forestiers aux portes de notre commune fait craindre un risque d'incendie lié généralement à une sécheresse ou à l'inattention des promeneurs (barbecues, mégots...).

Quels sont les risques ?

- **Thermiques** (incendie)
- **Toxiques** (émissions de gaz)

Quelles sont les conséquences ?

- **Pour les hommes** : intoxication par les fumées, brûlure thermique.
- **Pour les biens** : détériorations et/ou destruction.
- **Pour l'environnement** : destruction des massifs forestiers.

bons réflexes



- **Coupez l'électricité et le gaz.**



- **Mettez-vous à l'abri** : fermez les portes et les volets pour éviter les appels d'air.



- **Écoutez la radio** : (France Inter 89.9 ou 99.4, France Info 105.1 et France Bleu 98.2 ou 102.8), des consignes vous seront données.



- **Ouvrez votre portail** : pour faciliter l'accès des secours.



- **Ne téléphonez pas** : laissez les lignes à la disposition des secours. **Privilégiez les SMS.**

Risque météorologique



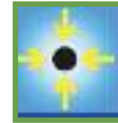
Fortes précipitations, orages, vent violent et tempête, neige et verglas, grand froid, canicule. L'ensemble des risques météorologiques énumérés est susceptible de concerner la commune de Pont de Claix. La vigilance météo est une information mise à la disposition de tous, à tout moment. Dès le niveau orange, suivez les conseils de comportements. Durant cette phase d'alerte, des bulletins de suivi réguliers faisant état du phénomène sont publiés sur le site Internet de Météo France et sur le site de la Préfecture de l'Isère (communiqués de presse).

- **Vert** : pas de vigilance particulière.
- **Jaune** : phénomène habituel pour la saison.
- **Orange** : phénomène dangereux de forte intensité.
- **Rouge** : phénomène d'intensité exceptionnelle, l'alerte est maximale.

Les cartes de vigilance sont diffusées sur le site www.vigilance.meteofrance.fr et relayées par les radios, les télévisions, la presse écrite et les supports numériques de communication de la Ville (site internet et page Facebook). L'évolution peut être suivie en téléphonant à Météo France au 32 50 (2,99 euros/appeil + prix d'un appel local).

bons réflexes

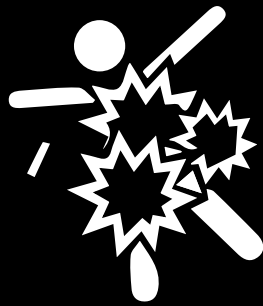
RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE



- **Limitez vos déplacements.**



- **Écoutez la radio** : (France Inter 89.9 ou 99.4, France Info 105.1 et France Bleu 98.2 ou 102.8), des consignes vous seront données.



Risque d'attentat terroriste

Quels sont les risques ?

Le terrorisme peut engendrer des risques de multiples natures impliquant des conséquences sur les personnes et les biens.

Quelles sont les conséquences ?

- Pour les hommes : blessures, décès.
- Pour les biens : détériorations et/ou destructions.

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER *si c'est impossible* **2/ SE CACHER**

- 1** Prévenez-vous, évitez les foules.
- Évitez la foule et couvrez-vous les oreilles.
- Quand vous êtes coincé(e), abaissez-vous à terre.
- SIMON**, abaissez-vous derrière un obstacle solide (mur, etc.).
- Restez à terre, couvrez-vous par le front et les yeux, et évitez de vous déplacer.

ALERTE ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE

17 ou 112
C'est votre ligne de secours, appelez le 17 ou le 112.

Ne vous précipitez pas vers les forces de l'ordre et ne faites pas de bruit inutilement.

Obéissez aux ordres des forces de l'ordre.

VIGILANCE

- Tenez-vous à l'écart de toute situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112) :
- Quand vous arrivez dans un lieu, regardez les cartes de secours.
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre.
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux.
- Sur les réseaux sociaux, évitez les comptes @Place, @Paris et @GouvernementFR.



Pour en savoir plus : www.encasdattaque.gouv.fr



RÉCAPITULATIF
DES CONDUITES
À TENIR

Risque industriel et nucléaire



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche.



Fermez portes et fenêtres, obtiguez toute ouverture.



Écoutez la radio.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas



Ne fumez pas

Risque transport de matières dangereuses



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche.



Fermez portes et fenêtres, obtiguez toute ouverture.



Écoutez la radio.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas



Ne fumez pas

Risque rupture de barrage



Coupez l'électricité et le gaz.



Mettez-vous à l'abri en montant à l'étage de votre domicile ou en gagnant un point haut sur la commune



Écoutez la radio.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas

Risque inondation



Coupez l'électricité et le gaz.



Mettez-vous à l'abri en montant à l'étage de votre domicile ou en gagnant un point haut sur la commune



Fermez portes et fenêtres, obtiguez toute ouverture.



Écoutez la radio.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas



N'utilisez pas la voiture

Risque mouvements de terrain



Mettez-vous à l'abri en vous éloignant de la zone de danger



Informez les autorités, en cas de nécessité appelez les secours (18 ou 112)



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Risque tremblement de terre



Coupez l'électricité et le gaz.



Mettez-vous à l'abri sous un meuble solide et éloignez-vous des fenêtres. À l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments. Ne descendez pas de voiture.



Écoutez la radio.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas

LES
**RISQUES
MAJEURS**

Les sites Internet utiles

- www.air-rhonealpes.fr
Site de surveillance et d'information sur la qualité de l'air en Rhône-Alpes
- www.meteofrance.com
Site de Météo France
- www.georisques.gouv.fr
Site interministériel d'information et de prévention sur les risques majeurs
- www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr
Site de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- www.auvergne-rhone-alpes.ecologie.gouv.fr
Site de la direction régionale de l'environnement.
- www.isere.gouv.fr
Site de la Préfecture de l'Isère
- www.vigicrues.gouv.fr
Site du ministère de la Transition écologique et solidaire informant quotidiennement sur l'état de vigilance de crue.
- www.irma-grenoble.com
Site d'information sur les risques naturels et technologiques en Isère.

Les documents consultables à la mairie :

- Plan Communal de Sauvegarde
- Dossier Départemental des Risques Majeurs

Numéros utiles

Pompiers (*poste fixe*) : 18

Numéro européen
des secours
(*et téléphone mobile*) : 112

Police ou
Gendarmerie : 17

SAMU : 15

Urgence dépannage
électricité :
0 810 333 044

Urgence
dépannage gaz :
0 810 433 444